

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 024

**Séance ordinaire du 02 avril 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 27 mars 2025	Le quorum étant atteint : Conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Représentés : 6 Absents : 3
Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire	Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires : Votes pour : 21 Abstentions : 5 Votes contre : 0 Non-participation : 0 Suffrages exprimés : 26
Secrétaire de séance : Mme BEGEY	
Rapporteur : M. TANTI	

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Charlotte CAORS à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Mehdi MEDJATI à M. Arnaud DESHAYES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Marie-Christine BONAVENT.

Absents : M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET.

Objet : Budget de la commune 2024 – Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L2311-5 et R.2311-11 et R.2311-12 ;

Vu la délibération n° 2024/018 du 9 avril 2024 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2024 ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2024 présentés précédemment, il est ainsi proposé d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2024 selon le détail suivant :

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (Etat I-C1 du CA 2024)	6 655 956,72
RESTES A REALISER	
Dépenses engagées non mandatées = A	630 053,87
Titres restant à émettre au titre de l'exercice 2024 = B	864 272,00
Solde des restes à réaliser 2024 (B-A=C)	234 218,13
BESOIN DE FINANCEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde des restes à réaliser 2024 = C	234 218,13

Accuse de réception en préfecture
013-211300199-20250402-DEL_2025_024-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Rappel résultat de clôture d'investissement = D	-	527 329,06
Besoin (-) ou excédent(+) de financement-section d'investissement (C + D)	-	293 110,93
AFFECTATION DU RESULTAT		
Compte 1068 section d'investissement recettes		293 110,93
Report à nouveau compte R 002 fonctionnement recettes		6 890 174,85

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le 27 mars 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la commune, constaté au compte administratif 2024, de la manière suivante :
 - o Au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 293 110,93 €
 - o En report à nouveau en section de fonctionnement (compte R 002), le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 6 890 174,85 €
- **Précise** que ces résultats seront repris tels quels au budget primitif de l'exercice 2025.

Le 2 avril 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

